

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 20 Décembre 1837.

3^e Division.

1^{er} Bureau.

Beaux Arts.

Acad^{ie} N^{ale} de France
à Rome.

Un secours de 300^{fr}
est accordé au jeune
Nunzi, qui étudie la
peinture à Rome.

Monsieur le Directeur, j'ai
l'honneur de vous annoncer que,
par décision en date du 31 octobre
dernier, j'ai arrêté qu'une somme
de 300^{fr} sera accordée à titre
d'encouragement au jeune Nunzi,
(Jean Dominique), de la Commune
d'Ormiccia, (Corse), qui étudie la
peinture à Rome.

Cette somme, Monsieur le
Directeur, va être ordonnée
en votre nom et vous devrez en
faire la remise, soit en totalité,
soit en plusieurs payements, si vous
le jugez plus convenable, au jeune
Nunzi qui se présentera devant vous
pour la recevoir et qui est averti des
présentes dispositions.

Recevez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération la
plus distinguée.

Le Pair de France,
Ministre de l'Intérieur.
Pour le Ministre et par ses fonctions
Le Chef de la B. N. N. N.

M. le Directeur de l'Acad^{ie} N^{ale} de France à Rome.